

[Text]

Senator Flynn: The word in French is even more exotic. It is "progénitisme."

Senator Frith: Is the background of this bill that the relationships are completely reciprocal? In fact, is it the philosophy of the bill that there is complete reciprocity, including the extension of this principle of its being substantially the same offence, no matter what the name?

Mr. Côté: Yes, definitely.

Senator Frith: When you were talking about pandering, you gave that as an example of the kind of request you would get from Greece.

Mr. Côté: Yes.

Senator Flynn: It was in comparison with the Extradition Act generally.

Senator Frith: I understand.

Mr. Ewaschuk: Part of this bill is in fact in relation to the Extradition Act. We purport to amend the Extradition Act to duplicate the same list of offences in that schedule. On page 24 you will see a schedule in relation to the Extradition Act, and it is the same as the schedule which appears on page 14 in relation to what will be called the Commonwealth Extradition Act. So, virtually they are the same.

Senator Frith: Am I right in saying that if it were a request related to the offence of pandering in Greece, it would not come under the Fugitive Offenders Act?

Mr. Côté: It would come under the Extradition Act.

Senator Frith: In answer to a question as to what to do with the implementation of any of the recommendations of the Law Reform Commission, in this case relating particularly to a different way of describing the offence of rape, as raised by the minister himself, you said that we cannot do anything about that now; that something would be done next time.

I would like to understand why you say nothing can be done now. This is, after all, a Senate bill and we could amend it without having to go through the process of referring it back to the House of Commons. If we can persuade the minister to make the change, we need go nowhere else.

Mr. Ewaschuk: That is quite correct. However, we felt it would be somewhat presumptuous of us to assume passage of the so-called "rape bill." I am sure there will be a lot of difficulties in trying to get that through. It seems that that bill excites a lot of people, and we are not sure in what form it will eventually come down. We have a draft bill virtually ready to go, but we are not sure in what form it will come down. It might be easier to wait until we see what in fact is the final form of that bill and then move, as a consequential amendment, an amendment to the schedules in this bill which will tag on to that, rather than anticipate what the offences may be called.

[Traduction]

Le sénateur Flynn: En français, le terme est encore plus recherché. Il s'agit de «proxénétisme».

Le sénateur Frith: A la lumière de ce projet de loi, les rapports sont-ils tout à fait réciproques? En fait, le projet de loi recherche-t-il une réciprocité totale, y compris l'extension du principe qu'il s'agit essentiellement du même délit, quel que soit le terme utilisé pour le décrire?

M. Côté: Oui, certainement.

Le sénateur Frith: Lorsque vous parliez de «pandering», vous avez dit que c'était un exemple du genre de demande qui vous parviendrait de la Grèce.

M. Côté: Oui.

Le sénateur Flynn: Il s'agissait d'une comparaison générale avec la Loi sur l'extradition.

Le sénateur Frith: Je comprends.

M. Ewaschuk: Une partie de ce projet de loi intéresse effectivement la Loi sur l'extradition. Nous nous proposons de modifier la Loi sur l'extradition en reprenant la liste des infractions contenue dans cette annexe. Vous verrez à la page 24 une annexe se rapportant à la Loi sur l'extradition; c'est la même que celle qui se trouve à la page 14 se rapportant à ce que l'on appellera la Loi du Commonwealth sur l'extradition. Donc, en fait, ce sont les mêmes.

Le sénateur Frith: Ai-je raison de dire que s'il s'agissait d'une demande d'extradition pour une infraction de proxénétisme en Grèce, celle-ci ne relèverait pas du projet de loi concernant les criminels en fuite réfugiés au Canada?

M. Côté: Cette infraction relèverait de la Loi sur l'extradition.

Le sénateur Frith: Pour répondre à la question de l'application des recommandations de la Commission de réforme du droit, dans ce cas particulier se rapportant à une description différente du viol cas soulevé par le ministre lui-même, vous avez dit que nous ne pouvions rien pour l'instant mais qu'on y verrait la prochaine fois.

J'aimerais comprendre pourquoi vous dites que rien ne peut être fait maintenant. Il s'agit, après tout, d'un projet de loi du Sénat et nous pourrions le modifier sans avoir à procéder à son renvoi à la Chambre des communes. Si nous pouvons persuader le ministre d'adopter la modification, il n'est pas nécessaire d'aller ailleurs.

M. Ewaschuk: C'est tout à fait exact. Cependant, nous avons cru qu'il serait quelque peu présomptueux de notre part de prendre pour acquis l'adoption dudit projet de loi sur le viol. Je suis certain que nous aurons à faire face à un grand nombre de difficultés avant son adoption. Il semble que ce projet de loi excite beaucoup de gens et nous ne savons pas encore sous quelle forme il sera finalement adopté. Nous en avons terminé une version, mais nous ne sommes pas encore certains de sa forme définitive. Il serait peut-être plus facile de voir sa version finale et de proposer alors, à titre de modification consécutive, un amendement aux annexes du projet de loi plutôt que d'essayer de prévoir quel genre d'infractions en feront partie.